

## **Conférence le 19 février : Crédit à la consommation et directive européenne**

Au moment où les autorités européennes et le gouvernement français préparent des mesures de relance de l'activité économique, avec un volet visant à doper le crédit, des projets de réforme vont impacter les professionnels du crédit dans les prochains mois, notamment avec la transposition de la directive européenne du crédit aux consommateurs. Aiguillonné par la proposition de loi Marini et soucieux d'éviter un « malendettement », le gouvernement a demandé au CCSF de faire un état des lieux précis sur le crédit renouvelable. Le rapport Athling a fait mi décembre 2008 des propositions pour favoriser le développement responsable, notamment en matière de publicité, de contractualisation des offres, d'appréciation de la capacité des emprunteurs à rembourser, de modalités de remboursement et de procédures de recouvrement. La réforme devrait être inscrite dans la transposition au plus tard en janvier 2010, de la directive relative au crédit. Quelles sont les réactions des professionnels ? Quel est le point de vue des consommateurs ? Publi-News organise une conférence avec Pierre Blanc, associé, Athling, cabinet de conseil . Orateurs : Emmanuel Constans, Président, Comité Consultatif du Secteur Financier ; Nicolas Bouzou, Asteres ; François Langlois, BNP Paribas Personal Finance ; Nicolas Pecourt, Responsable pôle études, veille et communication externe, Sofinco ; Jean-Yves Godard, directeur des relations extérieures, LaSer ; Thomas de Bourayne, directeur général, Cofidis ; Marc Lolivier, Délégué général, FEVAD ; Philippe Marini, sénateur, ; une organisation consumériste (CSF) et enfin, pour la conclusion : Françoise Palle Guillabert, délégué général, ASF.

**Pour s'inscrire, contact Claudine Pegoud : 0141499360. [claudine.pegoud @publi-news.fr](mailto:claudine.pegoud@publi-news.fr)**